



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Madame Annelies Verlinden, Ministre de l'Intérieur,
concernant les tests au détecteur de mensonges à l'arrêt
- Bruxelles, le 5 octobre 2020 -**

Madame la Ministre,

Il me revient que la police fédérale a accumulé un retard important de tests avec le détecteur de mensonges depuis le début de la crise sanitaire car les enquêteurs ne souhaitent pas risquer leur santé en faisant des tests sans masques de protection. Et le port du masque ne permet actuellement pas que des interrogatoires soient faits dans de circonstances correctes.

À cet effet, les inspecteurs réclament que les personnes interrogées doivent passer un test Covid-19 au préalable. Récemment, des négociations avec les syndicats avaient eu lieu avec comme but de reprendre les tests aux détecteurs de mensonges.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Qu'en est-il des tests de détecteur de mensonges ? L'activité a-t-elle pu reprendre suite aux entrevues avec les syndicats ?
- Pouvez-vous nous dire combien de tests de mensonges doivent actuellement encore être rattrapés ?
- Le retard accumulé depuis le début de la crise sanitaire pourra-t-il rapidement être rattrapé ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse de la ministre :

1. Pendant le confinement et plus précisément pendant les périodes entre mars 2020 et le 15 septembre 2020 aucune audition au moyen du polygraphe n'a eu lieu. Depuis le 15 septembre quelques tests ont été réalisés avec un polygraphe mobile en dehors des locaux habituels.

Avant les vacances d'été une analyse de risque a été établie en vue du redémarrage de ces tests, avec une évaluation des mesures possibles vis-à-vis de la localisation et du processus de travail. Les vérifications nécessaires ont été faites et des moyens de protection personnels et collectifs ont été mis à disposition.

Le comité de concertation de base avec les syndicats du 13 octobre a soulevé des points concernant la circulation et la ventilation de l'air que nous sommes en train d'examiner.

2. Depuis le début du confinement et jusqu'au 23 novembre 2020, 179 nouvelles demandes ont été enregistrées, en plus des 149 dossiers qui datent d'avant le confinement et qui pour des raisons d'absence de la personne à auditionner ou de réévaluation ont été postposés ou doivent être traités une deuxième fois.
3. Le rythme auquel les auditions au moyen du polygraphe pourront se faire sera plus lent à cause des mesures de sécurité. Le rattrapage du retard prendra le temps nécessaire. Par conséquent, nous ne pouvons pas indiquer la date exacte à laquelle l'arriéré sera éliminé.